

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 octobre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 754 Réfection et reliure des registres d'Etat Civil.

La confection et la réfection des registres de l'état civil constituent une obligation du Maire, prescrite par l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 (n°50 à 53) et par les dispositions de l'arrêté du 24 septembre 1962 modifié. Le travail de reliure et de réparation doit, en outre, être accompli suivant les « prescriptions relatives à la reliure des livres, des périodiques, des publications en série et autres documents en papier à l'usage des archives et des bibliothèques », telles que définies dans la norme Afnor ISO 14416, ainsi que le « Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives », établi par le Service Interministériel des Archives de France, en 2009.

La commune ayant comme dernier registre relié l'année 1972, il convient de relier les registres d'Etat Civil de l'année 1973 à 2022, soit 5 registres de 10 ans.

Deux devis de la société SEDI ont été réceptionnés avec deux variantes de finition :

- Devis n°196-04053 du 28/07/2023 avec des reliures dos en toile pour un montant de 1 084,28€ TTC (1 021,38€ HT)
- Devis n° 196-04208 du 09/10/2023 avec des reliures dos en cuir pour un montant de 1 137,03€ TTC (1 071,38€ HT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société SEDI, du 09/10/2023 n° 196-04208 d'un montant de **1 137,03€ TTC** (1 071,38€ HT).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023
Le Maire,

